



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RAPPORT DU GOUVERNEMENT

MESURE DU PLAN NATIONAL
DE RELANCE ET DE RÉSILIENCE (PNRR)

PLAN MONUMENTS NON ÉTAT ET AUTRES ÉQUIPEMENTS

INDICATEUR 7-29 C7/L11 CULTURE



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

RAPPORT DU GOUVERNEMENT

INDICATEUR 7-29 DU PLAN NATIONAL
DE RELANCE ET DE RÉSILIENCE (PNRR)

**PLAN
MONUMENTS
NON ÉTAT
ET AUTRES
ÉQUIPEMENTS**

INDICATEUR 7-29 C7/I11 CULTURE

ÉDITO

Le patrimoine est un élément essentiel en termes de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international de notre pays.

La mesure 7-29 du Plan national de relance et de résilience (PNRR) illustre l'engagement de l'État en faveur de la préservation, de la restauration et de la valorisation du patrimoine culturel français, en ciblant les monuments historiques appartenant aux collectivités territoriales et aux propriétaires privés, ainsi que les autres équipements patrimoniaux tels que musées, archives et sites archéologiques. Cette mesure traduit la volonté de combiner protection du patrimoine, dynamisation territoriale et soutien aux filières spécialisées, dans le respect des exigences de transparence et de traçabilité fixées par la Commission européenne.

Depuis 2021, les opérations menées ont permis de restaurer et sécuriser un large éventail de monuments et d'équipements, qu'il s'agisse de châteaux, d'églises, de manoirs, de musées ou de centres d'archives. Les travaux ont visé à consolider les structures, réhabiliter les façades et améliorer les conditions de conservation, tout en garantissant la sécurité du public et la mise en valeur culturelle et touristique des sites. Ces interventions contribuent

à préserver la mémoire et l'identité locale, tout en favorisant l'accès au patrimoine pour tous.

Parallèlement, la mesure a soutenu le renforcement des savoir-faire spécialisés. Les artisans et entreprises engagés dans ces chantiers ont pu mettre en œuvre des techniques traditionnelles et innovantes, assurant à la fois la qualité des restaurations et la transmission des compétences patrimoniales. Cette dynamique a également un impact économique direct, en maintenant l'emploi local et en soutenant les filières culturelles et patrimoniales.

La réussite des opérations du plan de relance témoigne de l'engagement constant de l'État en faveur de la conservation et de la transmission du patrimoine. Elle repose sur une gouvernance exigeante, une maîtrise d'ouvrage rigoureuse et un partenariat étroit avec les acteurs des territoires. Inscrite dans le temps long, cette action permet au ministère de la Culture d'affirmer une politique patrimoniale ambitieuse, au service de l'intérêt général, de la transition écologique et de la vitalité des territoires.



Delphine Christophe
Directrice générale
des patrimoines
et de l'architecture

TABLE DES MATIÈRES

8	PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR selon la décision d'exécution du Conseil
---	---

8	MONUMENTS HISTORIQUES NON ÉTAT
	Restauration des monuments historiques appartenant aux collectivités territoriales et aux propriétaires privés 8
	Pilotage opérationnel des opérations de restauration au niveau des directions régionales des affaires culturelles (DRAC/DAC) 10
	Bilan qualitatif des opérations de restauration 10
	Communication régulière sur l'avancement des travaux 11
	Dispositif mis en œuvre de manière conforme aux intérêts financiers de l'UE 12
	Pièces justificatives de chaque dossier sont conservées par les services en charge de leur traitement 13

13	AUTRES ÉQUIPEMENTS PATRIMONIAUX
	Rénovation d'autres équipements patrimoniaux (musées, archives, archéologie) 13
	Procédure de sélection des projets 13
	Bilan du dispositif 14
	Communication régulière sur l'avancement des travaux 16
	Dispositif mis en œuvre dans le respect des intérêts financiers de l'UE 17
	Pièces justificatives de chaque dossier sont conservées par les services en charge de leur traitement 17

18	ANNEXES
	Annexe 1 Référents des dispositifs 19
	Annexe 2 Liste des bénéficiaires 22

PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR SELON LA DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL

L'investissement dans le patrimoine culturel vise à soutenir les sites patrimoniaux dans les territoires et valoriser les métiers d'art et les savoir-faire. Cet investissement soutient cinq actions de restauration, dont :

- la restauration de monuments historiques appartenant aux collectivités locales et à des propriétaires privés.
- la restauration d'équipements patrimoniaux tels que les musées des collectivités territoriales, les archives départementales et communales ainsi que les centres de conservation et d'études destinés à préserver les vestiges issus des fouilles archéologiques.

Ces réalisations sont décrites ci-après, accompagnées des éléments probants relatifs à l'avancement de la mesure.

MONUMENTS HISTORIQUES NON ÉTAT

RESTAURATION DE MONUMENTS HISTORIQUES APPARTENANT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET AUX PROPRIÉTAIRES PRIVÉS

Les collectivités locales et les propriétaires privés jouent un rôle majeur dans la conservation et la restauration des monuments historiques et dans leur valorisation au cœur des territoires. Les immeubles protégés appartiennent principalement aux collectivités territoriales (47 %) et des propriétaires privés (46 %). Les investissements qui y sont réalisés jouent un rôle essentiel dans la vie et la cohésion des territoires, en particulier en zone rurale. Ils doivent plus que jamais être soutenus, dans un contexte de fragilisation économique des propriétaires privés autant que des collectivités territoriales.

Ce soutien a représenté 40 M€. Cette mesure est également porteuse d'externalités positives importantes en matière de tourisme et d'emploi.

La protection et la conservation des monuments historiques

Un monument historique est un immeuble (bâti ou non bâti : parc, jardin, grotte...) ou un objet mobilier (meuble ou immeuble par destination) recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger pour son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique afin qu'il soit conservé, restauré et mis en valeur.

Ce statut de « monument historique » est une reconnaissance par la Nation de l'intérêt patrimonial d'un bien. Cette protection implique une responsabilité partagée entre les propriétaires et la collectivité nationale au regard de sa conservation et de sa transmission aux générations à venir.

Depuis les années 2000, le régime législatif et réglementaire des monuments historiques a connu de profondes évolutions.

Le propriétaire d'un monument historique est, depuis 2009, le maître d'ouvrage des travaux qui y sont entrepris. Il lui appartient à ce titre de définir les programmes des opérations d'entretien, de restauration ou de modification, de choisir un maître d'œuvre et les entreprises et les restaurateurs qui seront chargés des interventions, d'assurer le financement et de solliciter pour cela l'aide de l'État, des collectivités territoriales ou d'autres partenaires (mécènes et fondations...).

Cette responsabilité pleine et entière du propriétaire est toutefois assortie de règles très précises pour l'autorisation et la mise en œuvre des travaux qui font par ailleurs l'objet du contrôle scientifique et technique de l'État par les services chargés des monuments historiques du ministère de la culture (directions régionales des affaires culturelles).

Le régime des immeubles protégés au titre des monuments historiques

La protection des immeubles bâtis ou non bâtis et des objets mobiliers au titre des monuments historiques constitue une servitude d'utilité publique fondée sur l'intérêt patrimonial d'un bien, qui s'évalue en examinant un ensemble de critères historiques, artistiques, scientifiques et techniques.

Les notions de rareté, d'exemplarité, d'authenticité et d'intégrité des biens sont notamment prises en compte.

Afin d'en assurer la conservation, la restauration et la mise en valeur, un immeuble ou un objet mobilier peuvent être protégés au titre des monuments historiques.

Il existe deux niveaux de protection au titre des monuments historiques : l'inscription et le classement. L'inscription constitue le premier niveau de protection, et le classement le niveau le plus élevé.

Le classement entraîne un niveau d'exigence plus fort que pour l'inscription, notamment en ce qui concerne le niveau de qualification des architectes chargés de la restauration des immeubles classés.

Sont susceptibles d'être protégés les immeubles ou parties d'immeubles, bâtis ou non bâtis (jardins, grottes, parcs, vestiges archéologiques et terrains renfermant de tels vestiges) et les objets mobiliers (meubles par nature ou immeubles par destination, comme les orgues).

« Depuis les années 2000, le régime législatif et réglementaire des monuments historiques a connu de profondes évolutions. »

« Les collectivités locales et les propriétaires privés jouent un rôle majeur dans la conservation et la restauration des monuments historiques. »

Les patrimoines traditionnels (églises et châteaux pour ce qui concerne les immeubles, œuvres d'art et mobilier ancien pour ce qui concerne les objets mobiliers) demeurent très largement majoritaires dans l'ensemble des monuments historiques, et continuent de former la majorité des biens protégés chaque année.

Les conditions de la protection

La mesure d'inscription est décidée au niveau régional (décision du préfet de région après avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture) tandis que le classement est décidé au niveau national (décision du ministre de la Culture après avis de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture).

PILOTAGE OPÉRATIONNEL DES OPÉRATIONS DE RESTAURATION AU NIVEAU DES DIRECTIONS RÉGIONALES DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC / DAC)

Les choix d'opération effectués dans le cadre de cette mesure ont tenu compte de la maturité des projets et du nécessaire équilibre entre les régions. Elles ont permis de soutenir l'activité mais également de poursuivre ou d'accélérer des investissements structurants, au plus près des territoires et des habitants. Elles contribueront notamment à assurer la pérennité et le développement des métiers et des savoir-faire dans le domaine du patrimoine, en soutenant sur tout le territoire l'ensemble des entreprises intervenant sur les monuments historiques.

Les crédits ont été délégués aux DRAC (Directions régionales des affaires culturelles), chargées du pilotage et du suivi des opérations. Les projets ont été présélectionnés par les DRAC selon les critères fixés par la Direction générale des patrimoines et de l'architecture.

BILAN QUALITATIF DES OPÉRATIONS DE RESTAURATION

Cette mesure a permis de lancer et soutenir des opérations de restauration sur une diversité de monuments historiques locaux, favorisant la remise en état :

- d'édifices architecturaux situés sur l'ensemble du territoire national ;
- de monuments présentant des enjeux patrimoniaux, historiques ou symboliques forts pour les territoires ;
- permettant de conserver durablement des éléments du patrimoine qui auraient pu se dégrader sans intervention rapide.

Ces travaux ont contribué à améliorer l'état structurel et fonctionnel de nombreux édifices patrimoniaux, renforçant ainsi les conditions de conservation à long terme.

La mobilisation de crédits PNRR a soutenu l'activité d'entreprises et d'artisans spécialisés dans la restauration du patrimoine architectural. Cela a eu pour effet de :

- préserver les compétences techniques traditionnelles (taille de pierre, menuiserie d'art, etc.) ;
- maintenir l'emploi dans des filières hautement spécialisées et souvent sensibles aux aléas économiques.

La restauration des monuments historiques locaux a participé à :

- renforcer l'attractivité des territoires par la mise en valeur d'actifs patrimoniaux ;
- favoriser la fréquentation touristique et les initiatives de valorisation culturelle ;
- améliorer la visibilité des projets territoriaux portés par les collectivités en concertation avec l'État.

Cette dynamique s'est traduite par une meilleure prise en compte du patrimoine comme vecteur de développement local, au delà de sa seule fonction patrimoniale. Plusieurs enseignements qualitatifs se dégagent de la mise en œuvre de cette mesure :

Approche partenariale : la restauration de monuments privés ou municipaux s'est déroulée en étroite coopération entre les services de l'État, les collectivités territoriales et les propriétaires privés, renforçant les pratiques collaboratives de gestion du patrimoine.

Cohésion territoriale : la diversité géographique des projets soutenus permet d'assurer une couverture significative du territoire, avec des opérations dans des zones urbaines comme rurales.

Visibilité et sensibilisation : les opérations ont été l'occasion d'accroître la visibilité des enjeux patrimoniaux auprès des populations locales et des publics visiteurs, contribuant à une meilleure appropriation du patrimoine commun.

COMMUNICATION RÉGULIÈRE SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

La mise en œuvre des projets de restauration de monuments historiques non-État s'accompagne d'une communication régulière sur l'avancement des travaux, afin de garantir la transparence, la visibilité et la traçabilité des interventions financées par le PNRR.

La communication a été assurée par les services déconcentrés du ministère de la Culture, notamment les DRAC et les équipes de suivi de chantier, par les collectivités territoriales et les propriétaires privés qui étaient responsables de l'information locale et des retours sur le terrain, ainsi

« Assurer la pérennité et le développement des métiers et des savoir-faire dans le domaine du patrimoine. »

que par les supports institutionnels tels que les sites internet des DRAC et du ministère de la Culture, les publications France Relance et les dossiers de presse.

Ces canaux ont permis de diffuser des informations sur le calendrier des travaux et l'état d'avancement des chantiers, notamment la sécurisation des structures et la restauration des éléments patrimoniaux, ainsi que sur les résultats qualitatifs et impacts locaux, tels que la valorisation touristique et culturelle.

L'objectif principal était de garantir la transparence et la visibilité des financements européens et nationaux dans le cadre du PNRR, conformément aux exigences de la Commission européenne.

Par ailleurs, cette communication régulière a permis d'informer les parties prenantes locales et le grand public, de renforcer la coordination entre l'État, les collectivités et les propriétaires privés, et de faciliter le suivi administratif et financier des crédits engagés.

Le suivi systématique de l'ensemble des chantiers financés a permis une traçabilité complète des interventions et une meilleure coordination, favorisant le respect des délais et la qualité des travaux tout en renforçant la visibilité publique des projets et contribuant à la valorisation du patrimoine auprès des citoyens et des visiteurs.

La communication régulière sur l'avancement des travaux est restée un outil central de pilotage et de valorisation des projets patrimoniaux et elle constitue une pratique à pérenniser pour assurer la continuité du suivi post-PNRR, améliorer les pratiques de gestion et de transparence dans les projets patrimoniaux cofinancés et optimiser la valorisation culturelle et touristique des monuments restaurés.

DISPOSITIF MIS EN ŒUVRE DE MANIÈRE CONFORME AUX INTÉRÊTS FINANCIERS DE L'UE

Des mesures de prévention des risques de fraude, de corruption et de conflits d'intérêts et de double financement ont été mises en œuvre par le ministère de la Culture :

- La prévention de la fraude est assurée grâce à une équipe dédiée au contrôle interne qui s'appuie sur un dispositif de pilotage des risques propre à chaque DRAC. La détection de la fraude s'appuie sur la falsification ou l'altération concernant certains documents comme le procès-verbal de fin des travaux, la constatation du service fait, les factures et les documents de référence confirmant l'exécution des paiements (exemple nombre insolite de paiements en faveur d'un même bénéficiaire ou à une même adresse, retards inhabituels dans la communication d'informations).
- Chaque co-autorité délégataire (DRAC/DAC/MAC) est responsable du suivi des opérations et des dossiers dont elle a la charge. Elle rend compte à l'autorité délégataire (MC/DGPA/SDAFIG). Par ailleurs, la mise à disposition de la liste des bénéficiaires de la mesure (liste des

établissements ayant bénéficié d'une subvention, avec l'adresse des établissements) permet de prévenir le risque de corruption.

- Les DRAC vérifient la présence des logos « France Relance » et « Next Generation EU » sur l'ensemble des communications adressées aux partenaires et bénéficiaires (mise en visibilité de ces informations sur les sites internet, sur place et par campagne de mailing auprès des bénéficiaires). Lorsque la visibilité de ces logos est insuffisante, des mesures correctrices sont demandées. S'agissant spécifiquement de la visibilité sur place, un recensement a été réalisé pour évaluer le nombre d'autocollants nécessaires afin de pallier les éventuelles difficultés logistiques qui expliqueraient un défaut de publicité.

PIÈCES JUSTIFICATIVES DE CHAQUE DOSSIER SONT CONSERVÉES PAR LES SERVICES EN CHARGE DE LEUR TRAITEMENT

Pour l'ensemble des opérations, les pièces justificatives sont conservées 10 ans après le dernier paiement sur le réseau informatique ministériel à l'exception des données personnelles qui ne sont conservées que pour la durée de l'instruction des dossiers.

Les DRAC conservent les pièces justificatives jusqu'au 31/12/2036.

AUTRES ÉQUIPEMENTS PATRIMONIAUX

RÉNOVATION D'AUTRES ÉQUIPEMENTS PATRIMONIAUX (MUSÉES, ARCHIVES, ARCHÉOLOGIE)

La modernisation des archives territoriales, l'amélioration de la conservation du mobilier archéologique ainsi que l'accélération des projets de musées en régions constituent un puissant levier de soutien aux territoires. Le plan de relance prévoit 20 M€ pour soutenir les investissements réalisés par les collectivités territoriales au bénéfice de leurs institutions patrimoniales dans trois secteurs principaux :

- les musées des collectivités territoriales bénéficiant de l'appellation « musées de France » ;
- les archives départementales et communales ;
- les centres de conservation et d'études destinés à conserver les vestiges issus des fouilles archéologiques (CCE).

PROCÉDURE DE SÉLECTION DES PROJETS

La sélection des projets avait pour objectif d'orienter les financements vers des initiatives pertinentes et équilibrées pour le patrimoine et le territoire. Les projets avaient été analysés en fonction de leur valeur

« Le suivi systématique de l'ensemble des chantiers financés a permis une traçabilité complète des interventions. »

« La sélection des projets avait pour objectif d'orienter les financements vers des initiatives pertinentes. »

patrimoniale, de l'état général de l'équipement, de leur contribution à la mise en valeur et de leur faisabilité. Les dossiers avaient fait l'objet d'une évaluation par les équipes techniques et patrimoniales avant validation au niveau national. Cette approche avait permis de garantir que les interventions soutenues étaient cohérentes avec les objectifs de valorisation et de préservation du patrimoine et qu'elles avaient contribué à la dynamique culturelle et territoriale et respectaient la temporalité du PNRR.

BILAN DU DISPOSITIF

Les opérations soutenues ont porté sur la rénovation et la mise en conformité des bâtiments, la sécurisation des locaux et des collections, l'amélioration des conditions de conservation et d'accueil du public, ainsi que la modernisation des équipements techniques nécessaires à la sauvegarde des biens patrimoniaux. Ces travaux ont contribué à renforcer les conditions d'accès et d'exposition des collections, à améliorer la sécurité et la pérennité des installations et à faciliter la mise en valeur culturelle et touristique des équipements patrimoniaux, en cohérence avec les objectifs de développement économique et culturel des territoires.

Au delà des aspects techniques, ces interventions ont soutenu la transmission des savoir faire spécialisés, mobilisant des artisans du patrimoine, des entreprises locales et des équipes de conservation, favorisant ainsi une dynamique de compétences et d'emplois autour du patrimoine culturel. Cette dynamique s'inscrit dans la logique plus large du plan de relance qui vise à préserver, restaurer et rénover le patrimoine culturel, avec des effets concrets en termes de développement économique, d'attractivité et de rayonnement dans les territoires.

La mise en œuvre de ces projets s'est appuyée sur des évaluations partagées entre les services déconcentrés, les collectivités et les maîtres d'ouvrage, permettant un suivi continu de l'avancement des travaux et de l'utilisation des crédits, en lien avec les exigences de transparence et de visibilité fixées par le PNRR et la Commission européenne. Ce suivi a favorisé une meilleure coordination des interventions, une traçabilité des résultats et une valorisation des bonnes pratiques, ce qui a renforcé la gouvernance des opérations et leur appropriation par les acteurs locaux.

Sur le plan qualitatif, les projets réalisés ont permis de valoriser des équipements patrimoniaux souvent au cœur de la vie culturelle locale, en améliorant non seulement leur état matériel mais aussi leur capacité à accueillir des publics diversifiés, à développer des actions éducatives et à s'inscrire dans des parcours culturels renouvelés. Enfin, l'engagement de France Relance au bénéfice des musées, des archives et des sites archéologiques illustre une approche intégrée de la restauration patrimoniale qui dépasse la seule conservation pour inclure la valorisation, l'accessibilité et l'impact socio culturel des équipements patrimoniaux dans les territoires.

« L'engagement de France Relance illustre une approche intégrée de la restauration patrimoniale. »

Musées

Dix opérations ont été inscrites dans le plan de relance pour un montant total d'engagement de 10 M€. La moitié de ces opérations ont été livrées (le musée Dobrée à Nantes, le musée Rolin à Autun et ses réserves, le musée municipal de la Roche-sur-Yon, le musée du débarquement à Arromanches), les autres vont l'être prochainement (restes à payer 1 M€).

Les travaux menés ont permis :

- la rénovation de bâtiments accueillant des collections permanentes ou temporaires, contribuant à une meilleure conservation préventive ;
- la modernisation d'installations techniques (climatisation / ventilation / chauffage, éclairage, sécurité incendie, sûreté), améliorant les standards muséographiques et répondant aux exigences de transition écologique et de sobriété énergétique ;
- l'adaptation de certains espaces afin d'améliorer les parcours muséo-graphiques et de renforcer l'accessibilité physique et intellectuelle des publics.

Ces actions ont participé à la pérennisation des équipements muséaux territoriaux, souvent confrontés à un déficit d'investissement structurel antérieur, tout en renforçant leur rôle dans l'attractivité culturelle des territoires.

« Ces actions ont participé à la pérennisation des équipements muséaux territoriaux. »

Archives

Les crédits mobilisés ont soutenu :

- la réhabilitation ou l'amélioration de bâtiments d'archives, notamment en matière de conditions de conservation des fonds (température, hygrométrie, sécurité) ;
- la modernisation d'équipements techniques permettant une meilleure gestion des documents patrimoniaux tout en s'inscrivant dans les obligations du code du patrimoine ;
- la sécurisation des sites face aux risques matériels et environnementaux.

Ainsi, dans le cas des Archives départementales du Loiret, la construction entièrement neuve est une construction durable et respectueuse de l'environnement, combinant une isolation intérieure et une excellente inertie des façades afin d'atteindre une efficacité thermique maximale pour un impact carbone limité.

Archéologie

Dans le domaine archéologique, les opérations soutenues ont permis :

- la rénovation ou l'amélioration d'infrastructures liées à la conservation et à l'étude des vestiges ;
- la sécurisation et la mise en valeur de certains sites ou équipements archéologiques ;
- le renforcement des capacités logistiques et techniques des structures concernées.

Ces actions ont favorisé une meilleure protection du patrimoine archéologique et un soutien concret aux missions scientifiques, de conservation et de diffusion de la connaissance.

COMMUNICATION RÉGULIÈRE
SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure 7-29 du PNRR, la restauration et la modernisation des autres équipements patrimoniaux font l'objet d'une communication régulière et structurée afin de garantir la transparence, la traçabilité et la visibilité des travaux financés par le Plan national de relance et de résilience.

La communication régulière visait à informer les parties prenantes telles que les services déconcentrés, les collectivités territoriales, les propriétaires et les institutions partenaires, à valoriser l'avancement des travaux auprès du public et des visiteurs potentiels, à assurer le suivi administratif et financier conforme aux exigences européennes, notamment pour la Commission européenne et le Secrétariat général du PNRR, et à documenter les impacts qualitatifs des interventions en termes de conservation, de sécurité et de valorisation patrimoniale.

Les informations diffusées portaient sur le calendrier et l'état d'avancement des travaux, la nature des interventions telles que la restauration, la rénovation des bâtiments et la mise en conformité technique et sécurité, ainsi que sur les résultats intermédiaires et impacts qualitatifs en termes de conservation, de valorisation et d'accès au public.

La mise en œuvre de ce dispositif de communication a permis d'assurer une traçabilité complète et transparente des interventions, d'améliorer la coordination entre tous les acteurs impliqués garantissant le respect des délais et la qualité des travaux et de valoriser en continu les projets patrimoniaux contribuant à l'attractivité culturelle des territoires et à la sensibilisation du public aux enjeux du patrimoine non-État.

La communication régulière a été considérée comme un outil essentiel de pilotage et de valorisation et elle a été pérennisée afin d'assurer la continuité du suivi post-PNRR, de renforcer la transparence et la visibilité

des projets patrimoniaux auprès des citoyens et des institutions, et de capitaliser sur les bonnes pratiques tout en favorisant la diffusion d'initiatives exemplaires dans le secteur patrimonial.

DISPOSITIF MIS EN ŒUVRE DANS LE RESPECT
DES INTÉRÊTS FINANCIERS DE L'UE

Des mesures de prévention des risques de fraude, de corruption et de conflits d'intérêts et de double financement ont été mises en œuvre par le ministère de la Culture :

- la prévention de la fraude est assurée grâce à une équipe dédiée au contrôle interne qui s'appuie sur un dispositif de pilotage des risques. La détection de la fraude s'appuie sur la falsification ou l'altération concernant certains documents comme le procès-verbal de fin des travaux, la constatation du service fait, les factures et les documents de référence confirmant l'exécution des paiements (exemple : nombre insolite de paiements en faveur d'un même bénéficiaire ou à une même adresse, retards inhabituels dans la communication d'informations).

PIÈCES JUSTIFICATIVES DE CHAQUE DOSSIER
SONT CONSERVÉES PAR LES SERVICES EN CHARGE
DE LEUR TRAITEMENT

Pour l'ensemble des opérations, les pièces justificatives sont conservées 10 ans après le dernier paiement sur le réseau informatique ministériel à l'exception des données personnelles qui ne sont conservées que pour la durée de l'instruction des dossiers.

« La communication régulière a été considérée comme un outil essentiel de pilotage et de valorisation. »

« Des mesures de prévention des risques de fraude ont été mises en œuvre. »

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1: Référents des dispositifs

ANNEXE 2: Liste des bénéficiaires: monuments historiques non État

RÉFÉRENTS DES DISPOSITIFS

MONUMENTS HISTORIQUES NON ÉTAT			
Référent ministériel contrôle interne	Leslie PARIS Cheffe de la mission du contrôle interne pour la maîtrise des risques	leslie.paris@culture.gouv.fr	01 40 15 86 65 06 09 59 73 05
Coordonnateur au plan de relance	Quentin JAGOREL (en poste de janvier 2021 à septembre 2022)	quentin.jagorel@culture.gouv.fr	01 40 15 88 26
Responsable de la mise en œuvre	Sonia BAYADA Sous-directrice des affaires financières et générales	sonia.bayada@culture.gouv.fr	01 40 15 86 99
	Suzy TENDRON Cheffe du département du budget et des finances (en poste depuis octobre 2024)	suzy.tendron@culture.gouv.fr	01 40 15 86 59

AUTRES ÉQUIPEMENTS PATRIMONIAUX			
Référent ministériel contrôle interne	Leslie PARIS Cheffe de la mission du contrôle interne pour la maîtrise des risques	leslie.paris@culture.gouv.fr	01 40 15 86 65 06 09 59 73 05
Coordonnateur au plan de relance	Quentin JAGOREL (en poste de janvier 2021 à septembre 2022)	quentin.jagorel@culture.gouv.fr	01 40 15 88 26
Responsable de la mise en œuvre	Sonia BAYADA Sous-directrice des affaires financières et générales	sonia.bayada@culture.gouv.fr	01 40 15 86 99
	Suzy TENDRON Cheffe du département du budget et des finances (en poste depuis octobre 2024)	suzy.tendron@culture.gouv.fr	01 40 15 86 59

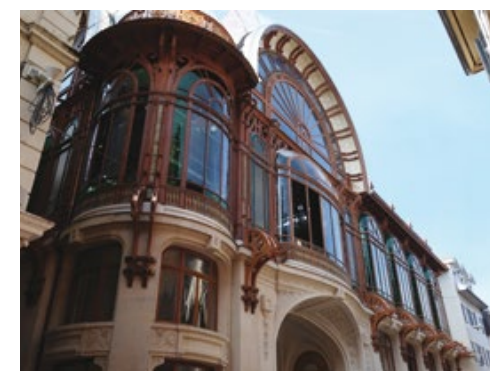
LISTE DES RÉFÉRENTS DRAC/DAC			
DRAC / DAC / DCJS	Référents CIF	SG / DAC / DAC adjoint si non référents	Téléphone
DRAC Auvergne Rhône-Alpes	gwendoline.beauudeau@culture.gouv.fr	laura.jouvert@culture.gouv.fr	04 73 41 27 92 04 72 00 44 49
DRAC Bourgogne Franche-Comté	virginia.laoreti@culture.gouv.fr	fadila.elharti@culture.gouv.fr	03 80 68 50 34 07 63 78 51 42
DRAC Bretagne	francoise.brochet@culture.gouv.fr		02 99 29 67 12 06 37 31 20 66
DRAC Centre Val-de-Loire	emilie.aurousseau@culture.gouv.fr	benoit.lecerf@culture.gouv.fr	02 38 78 85 44
DRAC Corse	jean-luc.sarrola@culture.gouv.fr	guillaume.deslandes@culture.gouv.fr	04 95 51 52 01
DRAC Grand-Est	pascal.dolega@culture.gouv.fr evelyne.schneider@culture.gouv.fr		03 88 15 57 21
DAC Guadeloupe	yann.le-pen@culture.gouv.fr		05 90 41 14 49
DCJS Guyane	anita.paul@guyane.pref.gouv.fr		05 94 21 42 07
DRAC Hauts-de-France	emilie.boulanger@culture.gouv.fr magaly.dupire@culture.gouv.fr		03 28 36 61 59 07 61 57 70 93

LISTE DES RÉFÉRENTS DRAC/DAC			
DRAC / DAC / DCJS	Référents CIF	SG / DAC / DAC adjoint si non référents	Téléphone
DRAC Île-de-France	marie.semery@culture.gouv.fr		01 56 06 52 54
DAC Martinique	lucienne.havenel@culture.gouv.fr myriam.leduff@culture.gouv.fr	johan-hilel.hamel@culture.gouv.fr	05 96 60 87 10
DAC Mayotte	dawanti.ngana@culture.gouv.fr	franck.senant@culture.gouv.fr	+262 69 63 00 48
DRAC Normandie	arnaud.gaillard@culture.gouv.fr isabelle.couget@culture.gouv.fr		02 31 38 39 84 06 60 33 19 82
DRAC Nouvelle-Aquitaine	emmanuelle.schweig@culture.gouv.fr marie-pierre.laurent@culture.gouv.fr guillaume.sence@culture.gouv.fr		05 57 95 01 51 07 60 82 08 66
DRAC Occitanie	arnaud.combalbert@culture.gouv.fr	catherine.monnet@culture.gouv.fr	04 67 02 32 34
DRAC Provence Alpes Côte-d’Azur	agnes.mathieu@culture.gouv.fr antoINETTE.taveau@culture.gouv.fr louis.burle@culture.gouv.fr		04 42 16 19 77 06 60 77 97 82
DRAC Pays-de-la-Loire	helene.leruste@culture.gouv.fr janique.moriniere@culture.gouv.fr		02 40 14 23 84 07 60 62 15 23
DAC La Réunion	nassera.issaouni@culture.gouv.fr	johny.malarme@culture.gouv.fr	+262 262 21 91 48 +262 692 55 58 28

ANNEXE 2

MONUMENTS
HISTORIQUES
NON ÉTATListe des
bénéficiaires

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Parc des Sources
de VichyRestauration
et rénovation
des abords.Buvette Cachat
d'EvianRestauration
générale.Abbatiale
Saint-Géraud
d'Aurillac

Travaux d'urgence.

Église
Saint-Maurice
de VienneRestauration
de la façade ouest.Prieuré
de ChampdieuRestauration
du chevet
et du transept.



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Château de Ravel

Restauration de la salle des États et des toitures.



Château de la Chaux-Montgros de Salèdes

Restauration de la toiture du corps central.



Ancien Hôtel Excelsior à Aix-les-Bains

Restauration des façades et des couvertures.



Stade de Gerland à Lyon

Restauration et préservation du stade nautique.



Tour des Martyrs à Annonay

Restauration générale.



Villa la Pérolière à Saint-Pierre-la-Palud

Restauration générale.



Église Sainte-Madeleine de Saint-Illpize

Restauration extérieure et intérieure.



BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Ancien grenier à blé de Gray

Restauration d'urgence des couvertures.



Château de Maulnes à Cruzy-le-Châtel

Restauration des façades et des toitures.

Château de Ray à Ray-sur-Saône

Restauration des façades.



Château de Meauce à Saincaize-Meauce

Restauration du château et sauvegarde des dépendances.

Église Saint-Romain de Migé

Restauration des charpentes et des couvertures.



Musée Rolin à Autun

Rénovation et extension.



Site de Bibracte à Saint-Léger-sous-Beuvray

Réaménagement.



Tour de l'horloge à Auxerre

Restauration et mise en valeur.



Église Saint-Jean-Baptiste de Saint-Jean-de-Losne

Restauration extérieure et intérieure.



BRETAGNE

Remparts de Dinan

Restauration générale.



Ancienne cathédrale de Dol

Restauration des couvertures et charpentes.



Basilique Notre-Dame à Hennebont

Achèvement de la restauration des parties hautes.



CENTRE-VAL DE LOIRE



Château d'Ainay-Le-Vieil

Restauration du logis nord.



Château d'Aubigny-sur-Nère

Restauration clos et couvert.



Château royal d'Amboise

Restauration de la chapelle Saint-Hubert.

Chapelle royale de Dreux

Restauration des parties hautes de la chapelle de la Vierge.



Château de Châtillon-sur-Indre

Restauration des terrasses et de la façade ouest du logis.



CENTRE-VAL DE LOIRE



Église
Saint-Martial
de Châteauneuf-
sur-Loire

Restauration
des extérieurs.

Église Saint-
Nicolas de Blois

Consolidation
du massif occidental,
création de
planchers techniques
dans le clocher sud
et restauration des
couvertures entre
les deux clochers.



Château
de Vendôme

Restauration
de la tour de Poitiers
et du Châtelet.

Loiret

Construction
d'un nouveau
bâtiment d'archives
par le Conseil
départemental
du Loiret



CORSE



Remparts
de Bonifacio

Restauration.

Archives
municipales
d'Épinal

Construction
d'un bâtiment.



GRAND EST



Église catholique
Saint-Jean-
Baptiste de
Lautenbach

Restauration.



Prieuré du Breuil
à Commercy

Restauration
de la terrasse.



GUADELOUPE



Habitation
Belleville
à Trois-Rivières

Conservation
de la sucrerie
et du moulin,
restauration
de l'aqueduc.



HAUTS-DE-FRANCE



Centre de conservation et d'études départemental de Soissons

Reprise d'étanchéité des toitures.

Hôtel de Beaulaincourt à Béthune

Restauration des menuiseries.

Abbatiale Saint-Yved à Braine

Restauration de l'église.



Hôtel de ville de Valenciennes

Restauration des façades inscrites.



Archives municipales de Creil

Construction d'un pôle de conservation avec 3 réserves sécurisées.

Château de Rametz à Saint-Waast

Restauration des toits, maçonnerie et fenêtres.



ÎLE-DE-FRANCE



Domaine de Méréville

Restauration de la continuité hydro-écologique.



Fort de Champigny à Chennevières-sur-Marne

Restauration.

Église Saint-Germain de Pantin

Restauration des façades extérieures et reprise de la sacristie.



Église Notre-Dame de Magny-en-Vexin

Restauration de la couverture du chœur, des collatéraux, de la nef, du transept et de sa chapelle.



Église Saint-Eustache à Paris

Restauration du massif occidental avec option pignon nef.



ÎLE-DE-FRANCE

Église Saint-Germain de Vitry-sur-Seine

Restauration des arcs-boutants du chevet.



Bibliothèque Marmottan à Boulogne-Billancourt

Restauration de la maison annexe à la bibliothèque de la galerie des estampes et de la remise à voiture ou garage.



Église Saint-Louis de Vincennes

Restauration.

Église Notre-Dame de la Nativité à Jouy-le-Moutier

Restauration sur la croisée du transept et de la nef, assainissement des bas-côtés nord et sud.

Pavillon de la Muette à Saint-Germain-en-Laye

Restauration générale.



NORMANDIE

Domaine de la mésangère aux Monts-du-Roumois

Restauration générale.



Abbatiale de Juaye-Mondaye

Restauration de la croisée des transepts.



Église Notre-Dame de Carentan-les-Marais

Restauration du bas-côté sud et de la façade occidentale.



Collégiale de Vernon

Restauration de la tour, du transept, de la passerelle et du sacristie.



NORMANDIE

Abbatiale de Saint-Ouen à Rouen

Restauration générale.



Église Saint-Martin de Longny-les-Villages

Restauration générale, clos et couvert du clocher.



Abbaye Saint-Wandrille de Fontenelle à Rives-en-seine

Restauration du cloître.



Manoir de Courboyer de Perché-en-Nocé

Restauration générale.



Musée du débarquement d'Arromanches

Aménagement des abords.



NOUVELLE-AQUITAINE

Collégiale Notre-Dame-et-Saint-Pantaléon de Turenne

Restauration des couvertures.



Château de l'Herm à Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac

Restauration générale.



Château de Montméry à Ambazac

Restauration des intérieurs.



Château de Glénay

Restauration des couvertures et planchers.



Couvent des Récollets à Ciboure

Restauration générale.



OCCITANIE

Chapelle
de la Grave
de Toulouse

Restauration
générale.

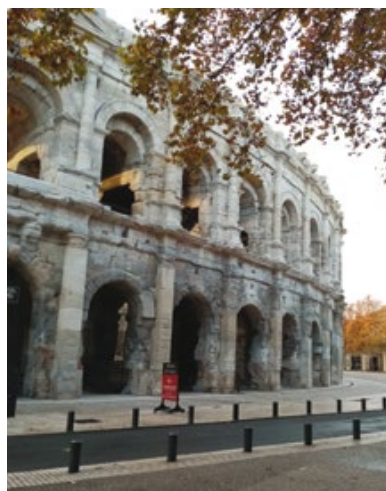
Ancienne
cathédrale
Saint-Fulcran
de Lodève

Restauration
générale
du clocher.



Arènes de Nîmes

Restauration
de la couronne
extérieure.



Basilique
Saint-Sernin
de Toulouse

Restauration
des façades
du massif
occidental.

Archives
départementales
du Lot à Cahors

Création d'une
nouvelle structure
en béton et
nouveaux étages.



Musée Goya
de Castres

Rénovation du musée
et refonte
du parcours
muséographique.



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

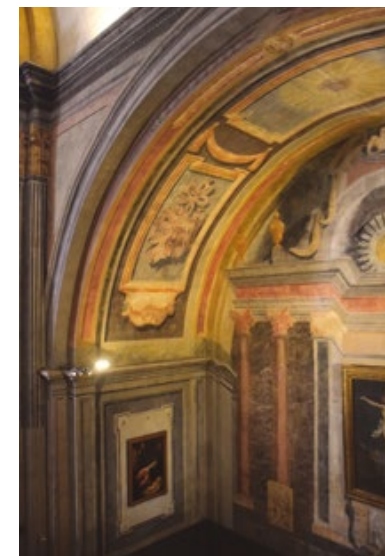


Ancienne
cathédrale
Notre-Dame-
et-Saint-Véran
de Cavaillon

Restauration
des intérieurs
et extérieurs.

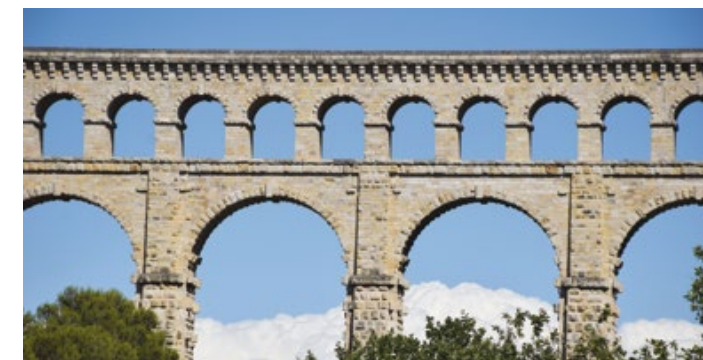
Ancienne
cathédrale
Notre-Dame
de Nazareth
d'Orange

Restauration
de la travée centrale
et des intérieurs.



Église
Saint-Nicolas
de Marignane

Restauration
des couvertures
et des façades.



Aqueduc
de Roquefavour
à Ventabren

Correction des
désordres observés
relevant de l'action
de l'eau et de
l'exposition extrême
des maçonneries
aux intempéries.



Église
de Saint-Cannat
de Marseille

Restauration des
couvertures, façades
latérales et façade
principale.



Archives
départementales
des Alpes-de-
Haute-Provence
à Digne-les-Bains

Extension,
modernisation des
espaces de stockage.



PAYS DE LA LOIRE

Cité paroissiale
de Cossé-en-
Champagne

Remise en état
de la charpente
et de la couverture
de l'église.



Musée
municipal
de La Roche-
sur-Yon

Création
d'un nouveau
bâtiment.



Maison Adam
à Angers

Restauration
des façades.



Musée Dobrée
à Nantes

Réhabilitation
et extension
du musée.



Église
Saint-Hilaire
d'Asnières-
sur-Vègre

Restauration.



Église Saint-Rémi
de Pouillé

Restauration
du clocher.



Église
Notre-Dame
des Marais
de la Ferté-
Bernard

Restauration.

CRÉDITS PHOTOS

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Parc des Sources: Pierre Taillefer
Église Sainte-Madeleine de Saint-Illpize: Jean-Pierre Riocreux
Ancien Hôtel Excelsior à Aix-les-Bains: Sonia Hamelin
Château de Ravel: Éric Didier
Autres photos: droits réservés

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Château de Ray à Ray-sur-Saône: Patrick Bar/Virgina Laoreti
Musée Rolin à Autun: DRAC BFC
Musée de Bibracte: Nièvre Attractive
Autres photos: droits réservés

BRETAGNE

Toutes photos: droits réservés

CENTRE-VAL DE LOIRE

Toutes photos: droits réservés

CORSE

Remparts de Bonifaccio: droits réservés

GRAND EST

Toutes photos: droits réservés

GUADELOUPE

Habitation Belleville à Trois-Rivières: droits réservés

HAUTS-DE-FRANCE

Toutes photos: droits réservés

ÎLE-DE-FRANCE

Domaine de Méréville: Madelénat architecture
Église Notre-Dame de Magny-en-Vexin: Entreprise UTB
Église Notre-Dame de la Nativité à Jouy-le-Moutier: Commune de Jouy-le-Moutier
Église Saint Germain de Vitry-sur-Seine: Atelier Oriel
Eglise Saint-Louis de Vincennes: Axel de Chavagnac
Autres photos: droits réservés

NORMANDIE

Abbatiale de Juaye-Mondaye: 1090 architectes
Domaine de la Mésangère: Sixte Labouche
Musée du débarquement d’Arromanches: Olivier Naves/DrakoDrone
Autres photos: droits réservés

NOUVELLE-AQUITAINE

Couvent des Récollets à Ciboure: Mathieu Mengaillou
Autres photos: droits réservés

OCCITANIE

Ancienne cathédrale Saint-Fulcran de Lodève: Arnaud Combalbert
Autres photos: droits réservés

PACA

Ancienne cathédrale Notre-Dame de Nazareth d’Orange: O. Liardet
Autres photos: droits réservés

PAYS DE LA LOIRE

Musée Dobrée à Nantes: Roberto Giangrande, Atelier Novembre
Église Notre-Dame des Marais de la Ferté-Bernard
et Église Saint-Hilaire d’Asnières-sur-Vègre: Joël Guerin
Autres photos: droits réservés

